



LA GAZETTE DU CONSEIL

Retour sur les décisions principales prises lors du dernier Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2025

18 délibérations ont été votées lors de ce conseil municipal. Vous pouvez retrouver l'ordre du jour ainsi que l'ensemble des délibérations sur le site de la Ville : villedebiganos.fr

OPÉRATION DE DÉSHERBAGE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE !



Le désherbage est l'opération qui consiste à retirer des collections de la bibliothèque des documents qui n'y ont plus leur place. Afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population, les collections de la bibliothèque doivent faire l'objet d'une évaluation régulière qui s'effectue en fonction de critères définis par la Charte documentaire de la bibliothèque.

Que faire des documents inappropriés, obsolètes, usagés, périmés ou inexacts qui sont retirés des collections ? Une seconde vie leur est offerte avec l'organisation d'une grande **braderie** qui se tiendra en automne 2025. L'occasion pour un public espéré nombreux d'acquérir des livres, magazines, CD... à des prix très attractifs.

A la suite de cette braderie, les invendus pourront être donnés à des institutions et associations à vocation culturelle, éducative, humanitaire, sociale ou de santé.

APPROBATION D'UN RÈGLEMENT DE VOIRIE COMMUNAL

La ville de Biganos gère, aménage et entretient près de 100 km de voirie sur le domaine public. Afin de garantir la sécurité des intervenants et des usagers lors de l'exécution de travaux routiers et de permettre une meilleure gestion du domaine public, la Ville de Biganos a adopté un règlement de voirie. Ce règlement s'applique à toute personne riveraine du domaine public, aux particuliers et entreprises souhaitant réaliser des travaux sur le domaine public, ou en domaine privé mais nécessitant une occupation du domaine public, aux gestionnaires de réseaux, aux services municipaux et à tout autre service public. Ce règlement fixe, notamment : les modalités d'obtention des autorisations de voirie, les procédures de suivi des interventions, les modalités d'organisation des chantiers et notamment l'information préalable, la signalisation, la réduction des nuisances, la délimitation de l'emprise de chantier et la protection des ouvrages situés dans et à proximité de celle-ci, etc...

Le règlement de voirie communal est consultable sur le site de la ville : villedebiganos.fr





LA GAZETTE DU CONSEIL

Retour sur les décisions principales prises lors du dernier Conseil municipal

VALIDATION DE LA PROGRAMMATION DE LA SAISON CULTURELLE 2025-2026



Pour cette nouvelle saison, l'Espace culturel Lucien Mounaix propose encore une programmation accessible, de qualité et tournée avec modernité vers le monde.

Ces sont ainsi plus de 30 rendez-vous proposés pour tous les publics, avec des artistes locaux, des thématiques fortes, des actions de médiation, des collaborations avec des structures et des communes partenaires et la confirmation des nouveautés initiées en 2024-2025 : les mardis de Lucien et le festival d'humour.

- **Les Mardis de Lucien** : Scène ouverte à l'Espace culturel un mardi, une fois par trimestre. C'est l'occasion d'offrir aux artistes locaux un espace scénique et au public un accès à la découverte de talents. La scène est ouverte sans rémunération pour les artistes et l'entrée est gratuite pour les spectateurs.
- **Le Festival d'humour - du 21 au 26 avril 2026** : Pour cette seconde édition, l'artiste M. Poulet, graffeur émérite et humoriste engagé, sera le parrain du festival qui fera la part belle à la chanson française humoristique.

L'ensemble de la programmation sera à découvrir dans le prochain programme culturel ainsi que sur le site internet de la ville : villedebiganos.fr

CONSTRUCTION D'UNE DEUXIÈME SALLE DE CÉRÉMONIE ET D'UN PARKING SUPPLÉMENTAIRE AU CRÉMATORIUM DE BIGANOS

Par contrat de délégation de service public, la Ville de Biganos a chargé la société Crématorium de Biganos d'une mission de service public consistant en la construction et la gestion d'un crématorium dont l'activité a démarré le 4 septembre 2019. Afin de maintenir la qualité de service offert au public en proposant des délais raisonnables, la capacité d'accueil du site doit être étendue en proposant davantage de créneaux de cérémonie et adapter en conséquence la gestion des flux de véhicules. Pour cela, le délégataire prévoit la construction d'une deuxième salle de cérémonie et d'un nouveau parking. Afin de permettre au délégataire d'amortir financièrement ces travaux devenus nécessaires, sans impacter pour autant la redevance de crémation versée par les familles, un avenant au contrat de délégation de service public est adopté afin de prolonger la durée de la concession.

Retrouvez l'ensemble des délibérations sur le site de la ville : villedebiganos.fr

